

Du 20 Juillet 1940.
=====

14e assemblée générale à la Brasserie Strauss à Neuchâtel à 14 $\frac{1}{2}$ h.

Présidence: Mr. Clément Girard, Président.

Ordre du jour.

1. Procès-verbal.
2. Appel.
3. Rapport du Comité au sujet de la gestion et des comptes.
4. Rapport des vérificateurs de comptes.
5. Fixation de la cotisation.
6. Admissions.
7. Renouvellement du Comité pour une période de 4 ans.
8. Nomination des vérificateurs de comptes.
9. Divers.

En ouvrant la séance, le Président a le plaisir de saluer parmi nous le nouveau Contrôleur des communes, Mr. René Tschanz, nommé à ce poste en remplacement de Mr. Paul Rognon, élu conseiller communal de la ville de Neuchâtel.

1. Le procès verbal de la dernière assemblée générale du 20 Mai 1939 à Auvernier est lu et adopté.
2. L'appel fait constaté l'appel de 26 sociétaires.
3. Dans son rapport annuel, le Président retrace l'activité du Comité au cours de l'année écoulée et rappelle tout ce qui a été fait pour le bien de la Société et de ses membres pendant ces quatre dernières années. Nous relevons spécialement l'étude toujours actuelle et si ardue de la caisse de retraite des administrateurs communaux, travail auquel notre Comité a voué tous ses soins avec la volonté d'arriver à un résultat. En général nos démarches furent bien accueillies par les communes auxquelles nous nous sommes adressés; malheureusement, la guerre a coupé court à toutes nos initiatives. Le nouveau Comité qui sera nommé au cours de cette séance, pourra, au moment propice, continuer nos efforts. Dans un autre ordre d'idées, le rapport relève que l'on confie aux administrations communales toutes les charges nouvelles résultant des temps présents. Ce travail supplémentaire absorbe une grande partie de notre activité au détriment de la question communale proprement dite, les comptes ne peuvent être tenus à jour et les arriérés ne peuvent être suivis. Ce sera la tâche du nouveau Comité de revoir toute cette question avec le Contrôle des communes et les autorités compétentes, afin d'obtenir, dans la mesure du possible, que l'Etat décharge les communes de certaines attributions nouvelles qui lui incombent. Le rapport de gestion est adopté à l'unanimité. Ensuite le Caissier donne connaissance des comptes de l'exercice 1939/40. Le boni réalisé au cours de l'année dernière est de Fr 74.35, la fortune de la société est de Fr 1554.50 ce qui représente une augmentation de fortune de Fr 263.93 au cours de cette dernière législature de 4 ans.
4. Les comptes ont été vérifiés par MM. les vérificateurs qui proposent à l'assemblée de les adopter et d'en donner décharge au caissier, ce qui est fait avec remerciements.
5. La cotisation reste fixée à Fr 6.-

6. Admissions. Sont reçus membres actifs:

MM. Juillard William, administrateur communal à Môtiers.
Maire Eric " "v à Boveresse.
Vuille Philippe " " à la Sagne.

7. L'ordre du jour appelle le renouvellement du Comité. Plusieurs sociétaires insistent pour que le Comité actuel accepte une réélection de 4 ans. Après consultation de ses collègues, le Président déclare ne pouvoir accéder à ce désir. Aussi l'assemblée charge le district du Val-de-Ruz de constituer le nouveau Comité.

8. Sont nommés vérificateurs de comptes pour l'exercice 1940/41:
MM. Paul Zaug à Couvet et Eugène Favre à Fleurier.

9. Divers.

La discussion concernant la dernière partie du rapport de gestion reprend.

Mr. Gentil relève que le Comité devra être très prudent dans ses démarches auprès du Conseil d'Etat afin de ne pas être en contradiction avec certaines ordonnances.

Mr. Magnin demande si une résolution ne devrait pas être prise pour donner des directives au Comité.?

Mr. Vuille relève que les diverses suggestions émises au cours de cette assemblée doivent être retenues comme directives par le nouveau Comité.

Trois personnes bénéficient de l'assurance caution sans pour cela payer de cotisation, et Mr. Nussbaum relève que cette situation n'est pas conforme à nos statuts. Afin de permettre à nos collaborateurs, qui ne sont pas ou qui ne peuvent être sociétaires en vertu des statuts, de profiter de notre assurance caution, l'assemblée décide de les recevoir comme membres libres, moyennant la cotisation de Fr 3.-. Cette disposition entre immédiatement en vigueur pour les nouveaux assurés, tandis qu'elle ne prendra force de loi pour les assurés que dans un an.

Mr. Gentil constate que des sociétaires ne prennent plus part aux assemblées générales depuis plusieurs années et suggère l'idée de prendre des mesures à leur égard. Le Comité est chargé de faire des propositions à la prochaine assemblée générale.

A l'issue de l'assemblée, une collation est offerte par la société à ses membres, au cours de laquelle Mr. René Tschanz, nouveau contrôleur des communes exprime sa satisfaction de pouvoir passer cet après midi avec nous et forme des vœux pour que nos relations restent aussi confiantes que par le passé.

Au nom de la Société des Administrateurs
et fonctionnaires des communes neuchâtelaises

Le Président:

Le Secrétaire: